

Lausanne

## COPIE

10 608019

Grand Conseil - Secrétariat générai Pl. du Château 6 - 1014 ± ausanne

Recu le

15 UEC. 2

Madame Laure Edelin Brunner Avenue d'Echallens 35 1004 Lausanne

Lausanne, le 8 décembre 2016 T. 1/6 - FIM/R&M – jw – Idaff 246 082 et 258 431

Pétition « Contre la suppression de l'arrêt de bus St-Paul de la ligne 9 »

15\_8ET\_044

Madame,

En date du 7 janvier 2016, vous avez adressé au Grand Conseil du Canton de Vaud une pétition munie de 557 signatures demandant « le rétablissement de l'arrêt de bus St-Paul de la ligne 9 », pétition qui a été prise en considération et renvoyée, le 16 mars 2016, à l'autorité compétente, à savoir la Municipalité de Lausanne.

Votre pétition demande en substance de renoncer à créer un arrêt du LEB à Saint-Paul, de maintenir l'arrêt Saint-Paul du bus n° 9 et d'appliquer des mesures complémentaires (installation de feux de signalisation pour réguler les passages pour piétons, amélioration de la perception du franchissement des voies et pose de signaux lumineux avertisseurs du passage du LEB).

En préambule, il convient de préciser que l'avenue d'Echallens fait partie du réseau principal urbain qui a notamment pour fonctions de collecter et distribuer le trafic à l'intérieur des secteurs urbains de l'agglomération, d'assurer les liens entre les quartiers et de protéger l'intérieur des quartiers des nuisances dues au trafic de transit. Cet axe supporte un trafic journalier de l'ordre de 10'800 véhicules/jour, ce qui est considéré comme une valeur plutôt raisonnable en comparaison d'autres axes du réseau.

L'avenue d'Echallens génère une activité locale prédominante qui se caractérise par des besoins internes de déplacements qui interagissent avec les flux de circulation des bus, du train et de la circulation automobile. Cette animation du quartier rend la cohabitation avec le LEB de plus en plus délicate, comme le démontrent plusieurs accidents ces dernières années. Nous avons mis en place différentes mesures en vue d'améliorer la sécurité des usagers et de leur permettre de mieux anticiper la venue du LEB (balisage coloré de l'entre-rail, pose de barrières le long du trottoir bordant la voie ferrée, interdiction de mouvements en tourner à gauche en direction des contre-allées, fermeture des allées transversales privées, déplacement des îlots-refuge des passages pour piétons entre la voie ferrée et la route, etc.).

Deux incidents récents, soit des collisions frontales entre un véhicule tl et le LEB, étaient directement liés à la desserte de l'arrêt Saint-Paul par la ligne 9. Dès lors les tl, soucieux de la sécurité tant des passagers que des conducteurs et des riverains, se sont vu contraints, avec l'accord de la Municipalité, de faire circuler les bus hors de la voie du LEB, ce qui a eu des conséquences sur l'exploitation de l'arrêt St-Paul en direction du centre-ville.

La Municipalité et les tl ont dès lors pris des mesures urgentes afin de permettre à leurs usagers de continuer à rejoindre le centre-ville depuis le cœur du quartier en mettant à leur disposition une navette, la ligne 29, par une boucle circulant par la rue du Maupas. Ce tracé étant toutefois compliqué, la Municipalité et les tl ont décidé de desservir l'arrêt St-Paul par la navette de la ligne 29 dans la contre-allée permettant ainsi un nouveau tracé, plus naturel, plus direct et plus lisible, empruntant l'avenue d'Echallens, les places Chauderon et Bel-air jusqu'à St-François directement et desservant les arrêts St-Paul, Boston, Chauderon, Bel-Air et St-François.

Au préalable, la Ville de Lausanne avait mandaté un bureau d'études spécialisé dans les questions de sécurité afin d'identifier, en partenariat avec le Canton, le LEB et les tl et avec l'appui de l'Office Fédéral des Transports (OFT), d'éventuelles améliorations globales allant dans le sens de votre pétition.

Le rétablissement de la desserte de l'arrêt St-Paul de la ligne 9 a alors été analysé, ce qui impliquait pour seule option la création d'un nouveau quai bus longitudinal, sis entre la voie du LEB et la chaussée, vu qu'il est exclu d'envisager une circulation sur l'espace réservé au train. Le gabarit contraint de l'avenue d'Echallens permettant uniquement l'implantation d'un quai relativement étroit, les représentants du LEB et des tl se sont déclarés défavorables à cette option. Dès lors, soucieuse de la sécurité des usagers vulnérables, la Municipalité n'est également pas favorable au rétablissement de l'arrêt Saint-Paul dans ces conditions.

Par ailleurs, les conclusions de l'étude confirment l'intérêt de prévoir des mesures supplémentaires de sécurité. La Municipalité et le Canton ont décidé sur cette base de prendre les mesures suivantes :

- réguler les quatre passages pour piétons de l'avenue d'Echallens situés entre le carrefour de Montétan et la trémie du LEB;
- poser un feu clignotant aux entrées des contre-allées (activé lors des passages du LEB) ;
- mettre en place une berme centrale empêchant l'accès en tourner-à-gauche à la contre-allée côté Chauderon;
- renforcer le balisage de la voie ferroviaire ;
- construire un « strail » sur une portion de rail sécurisant le passage des vélos au carrefour de Montétan, évitant ainsi les chutes des cyclistes.

Ces mesures s'ajoutent à l'amélioration du tracé de la ligne 29 avec un accès direct entre St-Paul et St-François.

Convaincue que ces mesures complémentaires apporteront une amélioration significative du niveau de sécurité, la Municipalité, en collaboration avec le canton, prévoit leur mise en œuvre progressive durant le premier semestre 2017.

La Municipalité est heureuse de pouvoir répondre globalement aux objectifs défendus par la pétition, en modifiant le tracé de la ligne 29 qui s'arrêtera au droit de l'arrêt St-Paul dans la contreallée à fin février 2017 et en mettant en place de nouvelles mesures de sécurité, comme la régulation lumineuse des traversées piétonnières. Elle est convaincue que ces améliorations seront bien accueillies par les riverains, spécialement par les personnes à mobilité réduite, et vous présente, Madame, l'expression de sa considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Copie: Bureau du Grand Conseil